

Réunion d'Information Syndicale : R.I.S



Une matinée pour ton métier

Les modèles de mail, ci-dessous, sont à envoyer à l'IEC
48h avant dernière limite. Vous n'avez pas à remplir de demande d'autorisation d'absence, il s'agit d'une simple information.

Mercredi 27 septembre de 9h à 12h :

Salle polyvalente école élémentaire Camille Claudel à CHALETTE SUR LOING

Mercredi 4 octobre de 9h à 12h :

Bibliothèque de l'école St Aignan à PITHIVIERS

Mercredi 11 octobre de 9h à 12h :

Salle J7 à l'ESPE St Jean à ORLEANS

Mercredi 18 octobre de 9h à 12h :

BCD de l'école Cuiry à GIEN

Pour rappel, chaque enseignant peut assister à **3 demi-journées d'information syndicale, dont une sur le temps devant élèves**. Les enseignants doivent aussi prévenir les parents le plus tôt possible à l'aide du modèle de courrier ci-dessous.

Chers parents,

Chaque enseignant a le droit de participer à des Réunions d'Information Syndicale sur son temps de travail, conformément au décret n° 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

Dans le 1er degré ce droit s'organise par demi-journées. Une de ces demi-journées se déroulera le mercredi2017 de 9h à 12h.

Je n'assurerai donc pas la classe ce matin là.

Soyez persuadé que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir. Comptant sur votre compréhension.

L'enseignante de la classe de

MODÈLE POUR ÉCOLES À 4

JOURS

Monsieur l'inspecteur,

Conformément à l'article 5 du décret n° 82447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012 et prenant appui sur l'arrêté du 29 août 2014, je participerai à une heure d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le 2017 entreet Ce temps sera "imputé sur une enveloppe des 108h" conformément à la circulaire d'application pour les enseignants du 1er degré n° 2014-120 du 16-9-2014 qui précise: "...ces RIS (hormis celle permise pendant le temps élèves) ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement,...".

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur.....

Nom, Prénom, école

MODÈLE POUR ÉCOLES À 4,5

JOURS

Monsieur l'inspecteur,

Conformément à l'article 5 du décret n° 82447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012 et prenant appui sur l'arrêté du 29 août 2014, je participerai à une demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le 2017 entreet

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur.....

Nom, Prénom, école

Les midis du SNUipp

Le SNUipp- FSU vous propose d'intervenir dans vos écoles sur des thèmes que vous choisirez sous forme de **réunion d'information d'une heure (hors présence élèves, midi ou après la classe) que vous pourrez récupérer sur vos 108 heures**.

Campagne sur les APC,

Nouveau dispositif : le PPCR,

Climat scolaire,

Pour cela, contactez-nous par téléphone ou par courriel.